



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4116

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Evénements culturels - Les Nuits de Fourvière, la Biennale de la Danse, la Biennale des Musiques Exploratoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leclerc, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4116**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Événements culturels - Les Nuits de Fourvière, la Biennale de la Danse, la Biennale des Musiques Exploratoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le partenaire public principal de 4 festivals qui étaient soutenus avant 2015 par le Département du Rhône ou par la Communauté urbaine de Lyon. Ces 4 festivals (Nuits de Fourvière, Biennale de la Danse, Biennale d'art contemporain, Festival Lumière) s'inscrivent pleinement dans la politique culturelle de la collectivité en contribuant à son rayonnement national et international, en développant différentes actions de médiation visant à toucher des publics plus éloignés de leur offre et en participant enfin à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

La vitalité culturelle reconnue du territoire de la Métropole s'incarne, en outre, dans une multitude de festivals et événements d'abord soutenus par les communes. Ce foisonnement d'initiatives participe de la diversité de l'offre culturelle et permet de s'adresser à tous les publics. Si la Métropole n'a pas vocation à soutenir l'ensemble de ces événements, elle se doit, pour autant, de rester en phase avec l'évolution des pratiques et des esthétiques culturelles qui contribuent à façonner son identité.

Dans cette perspective, la Métropole apporte, depuis 2018, un soutien aux événements culturels métropolitains répondant à 5 exigences principales :

- leur déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

**I - Les Nuits de Fourvière**

La régie des Nuits de Fourvière est une régie autonome personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 rattachée à la Métropole.

Adoptée par délibération du Conseil métropolitain n° 2017-2436 du 15 décembre 2017, la convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation du festival des Nuits de Fourvière lie la régie personnalisée des Nuits de Fourvière à la Métropole pour la période 2018-2022 et définit les conditions de leur partenariat.

**1° - Objectifs**

Le Festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels et artistiques majeurs, inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2018-2022 :

- mettre en valeur le site historique des théâtres romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,

- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain, au travers notamment d'une programmation internationale, de la portée médiatique due au festival et de ses collaborations avec des institutions et artistes du monde entier,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,
- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,
- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles bénéficiaires et déficitaires,
- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

## 2° - Compte rendu des actions réalisées lors de l'édition 2019 des Nuits de Fourvière

Par délibération du Conseil n° 2019-3376 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'organisation de l'édition 2019 du festival. La 74<sup>ème</sup> édition du festival s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2019.

192 000 spectateurs ont profité de la programmation pluridisciplinaire du festival, mêlant créations et spectacles de variété. Au total, 54 spectacles pour 131 représentations ont été présentés.

Cette édition a fait la part belle aux arts du cirque : Zingaro au Parc de Parilly, le Nosfitate Circus à Lacroix Laval, le cirque Eloize. La programmation théâtrale a mis en avant plusieurs générations de metteur en scène : Bob Wilson, Georges Lavaudant, Les Chiens de Navarre ou encore Laurène de Sagazan. La programmation musicale proposait de nombreuses têtes d'affiches, qui ont pour la plupart affiché complet : Sting, Tear for fears, -M-, Zazie, Eddy de Pretto, Midnight Oil, New Order.

Le festival s'est déployé dans la Métropole en proposant des spectacles au Théâtre de la Renaissance (Oullins), au Radiant (Caluire) et, pour la 1<sup>ère</sup> fois, à la salle Molière "les salons de musique des Nuits". Ces jauges plus intimes permettent aux Nuits de Fourvière de proposer des projets atypiques ou des artistes émergents.

Le partenariat avec l'association Culture pour tous, qui permet à un public bénéficiaire des minima sociaux, d'assister aux représentations sur l'ensemble de la programmation (2 000 places offertes), a été reconduit.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les Nuits de Fourvière ont co-organisé avec le rectorat l'*Académie des Nuits*. Quinze élèves du collège Alain à Saint Fons se sont immergés à temps plein du 2 au 5 juillet dans l'univers du spectacle vivant en participant à des ateliers de pratique artistique et culturelle, en assistant aux spectacles et en rencontrant des professionnels programmés.

Enfin, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et les Nuits de Fourvière ont organisé les journées de la création les 27 et 28 juin qui ont réuni près de 250 professionnels. La journée d'échanges sur la prévention des risques dans le spectacle vivant, co-organisée avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), le CMB Santé et l'AST Grand Lyon pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2018, a également été reconduite.

## 3° - Programmation de l'édition 2020

La 75<sup>ème</sup> édition du festival se déroulera du 2 juin au 31 juillet 2020. Le festival poursuit sa programmation pluridisciplinaire, mêlant créations et spectacles de variétés, en cohérence avec les objectifs de la convention pluriannuelle conclue entre la régie et la Métropole. À cette date, si la programmation et les actions de l'édition 2020 sont en cours d'élaboration, certains éléments en sont néanmoins déjà connus.

Le festival débutera par un spectacle chorégraphique de Kate Prince sur des musiques de Sting "message in a bottle", qui sera présenté 3 fois dans le grand théâtre. Parmi les têtes d'affiche, on note déjà la présence de Thom Yorke et de plusieurs artistes de variété : Alain Souchon, Francis Cabrel, François Morel, Louis Chedid. Plusieurs coproductions théâtrales seront proposées à l'Odéon : *Les enfants du Paradis* par la compagnie Comp, Marius : la nouvelle création du chorégraphe Josef Nadj et un montage de texte de Molière par le TG Stan. Au parc de Lacroix-Laval, 2 spectacles de cirque seront présentés : *Compagna* de la compagnie

Trotola et le cirque Ronaldo qui reviendra avec son nouveau spectacle *Swing*. Enfin, le festival programmera *Cargo*, un spectacle itinérant dans la Métropole. Les spectateurs seront installés dans un camion dont une paroi est vitrée et feront face au paysage qui défilera. Deux chauffeurs seront recrutés pour un spectacle construit autour de leur histoire et de leur personnalité. Ce spectacle itinérant sera présenté 25 fois.

Les rencontres professionnelles seront reconduites, notamment celle sur la prévention des risques ainsi que les rencontres nationales de la FEVIS (fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés).

L'académie des Nuits sera reconduite et élargie à 2 groupes de collégiens.

#### 4 - Budget prévisionnel 2020

Dépenses	Prévisionnel 2020 (en €)	Recettes	prévisionnel 2020 (en €)
charges à caractère général	8 551 006	subvention Métropole	3 278 156
charges de personnel et frais assimilés	3 300 000	ventes de produits, de prestations de service	6 000 000
autres charges de gestion courante	530 000	autres produits de gestion courante (bar, partenariat, mécénat, village)	2 961 850
charges financières	2 000	résultat d'exploitation reporté	260 000
charges exceptionnelles	23 000		
dotation aux provisions	94 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>12 500 006</b>	<b>Total recettes</b>	<b>12 500 006</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer pour l'édition 2020, une subvention de 3 278 156 € au profit de la régie des Nuits de Fourvière, soit la reconduction du montant alloué en 2019.

#### II - La Biennale de la Danse

L'association "les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes", dite "la Biennale de Lyon", est une association loi 1901 dont l'objet est la création et l'organisation de la Biennale de la Danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a aussi pour vocation d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces deux manifestations.

L'association a le projet d'organiser la Biennale de la Danse en 2020 et sollicite le soutien financier de la Métropole dans ce cadre.

##### 1° - Objectifs

Avec l'organisation de la Biennale de la Danse, l'association dite "Biennale de Lyon" concourt à des objectifs majeurs visés par la Métropole :

- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain, au travers notamment d'une programmation internationale, de la portée médiatique due à la Biennale et de ses collaborations avec des institutions et compagnies du monde entier,

- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,

- être un évènement interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, à travers notamment son Défilé, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,
- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles bénéficiaires et déficitaires,
- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

Ainsi, au vu de l'intérêt général que représente l'organisation d'un évènement culturel de notoriété internationale tel que la Biennale de la Danse, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

## **2° - Compte rendu des actions réalisées lors de la Biennale de la Danse en 2018**

Par délibération n° 2018-2630 du 16 mars 2018, le Conseil métropolitain a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 521 064 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, pour l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition de la Biennale de la Danse qui s'est déroulée du 12 au 30 septembre 2018.

### **a) - Programmation et fréquentation**

La ligne éditoriale de la Biennale de la danse 2018 était européenne et technologique, tout en gardant son identité populaire et expérimentale.

En 20 jours de festival, l'édition 2018 a totalisé plus de 110 000 festivaliers, elle a rencontré un public à la fois plus nombreux (80 033 billets en salle soit + 10%) et plus diversifié.

53 œuvres, dont 42 spectacles en salles, pour un total de 206 représentations ont été proposées au public (dont 146 dans la Métropole). Le taux de fréquentation des spectacles a été de 90 %.

La Biennale s'est déployée dans 44 villes et 73 lieux partenaires en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 40 lieux de la Métropole (Bron, Caluire et Cuire, Charbonnières les Bains, Corbas, Craponne, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Irigny, Lyon, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Priest, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne).

49 compagnies ont été invitées, dont 16 compagnies internationales, représentant 12 pays.

### **b) - La fabrique de l'amateur**

La 12<sup>ème</sup> édition du Défilé s'est déroulée le 16 septembre 2018 dans le cadre d'un premier weekend de la Biennale consacré aux amateurs et à l'espace public. Ce Défilé pour la Paix s'est déroulé en présence de Latifa Ibn Ziaten et Lilian Thuram, marraine et parrain de cette édition.

La manifestation a réuni 12 groupes régionaux, la Cie Transe Express en ouverture et un final Place Bellecour avec 250 choristes amateurs dirigés par Philippe Forget / Orphéon\*La Cie vocale et le spectacle *Passants* de Yoann Bourgeois avec 21 amateurs.

Le Défilé 2018 a mobilisé 3 953 participants dont 3 338 défilants, encadrés par 250 artistes. Répétitions et ateliers représentent 9 902 heures de pratique artistique avec les amateurs. 25 % de participants sont issus des quartiers en politique de la ville ou en parcours d'insertion.

Le partenariat avec les Journées Européennes du Patrimoine a été renforcé, avec la programmation de 6 spectacles de chorégraphes renommés avec des amateurs dans divers lieux de la Métropole (Fourvière, Villeurbanne, Saint Genis Laval) les samedi 15 et dimanche 16 septembre, attirant plus de 4 100 spectateurs.

Enfin, les cours de danse de la Biennale ont été de nouveau mis en place au centre commercial de La Part-Dieu, qui en a financé l'intégralité (artistique et technique). Les cours ont mobilisé 380 participants et 5 000 spectateurs les mercredis et samedis de la Biennale.

### **c) - La fabrique des regards**

A travers des rencontres avec les artistes, la "fabrique des regards" a pour objectif de permettre à tous d'accéder au sens de la création actuelle. En 2018, 171 rendez-vous (rencontres en bord de scène, résidences ouvertes, projections, séminaire, journée d'étude, etc.) ont permis à 16 673 personnes de mieux comprendre les enjeux de l'art chorégraphique.

### **d) - Rayonnement et retombées économiques**

L'objectif pour la Biennale est de maintenir une présence forte des programmateurs et directeurs français et étrangers, notamment pendant le *Focus danse*, temps fort dédié aux professionnels, qui met en visibilité le travail des compagnies. En 2018, grâce au pôle européen de création, label porté par la Maison de la danse, la Biennale a mis en place une plateforme européenne en partenariat avec les théâtres de Liège, Porto et le festival Grec de Barcelone. En 2018, on a recensé la présence de 904 professionnels, issus de 39 pays. L'événement a accueilli 233 journalistes et photographes venus de 18 pays et on a décompté 2 405 retombées presse et 117 sujets audiovisuels.

Outre ses 25 collaborateurs permanents, la Biennale a salarié 85 non permanents, représentant 76 000 heures de travail, qui ont généré 1 370 000 € de revenus nets. Elle a également généré un chiffre d'affaires de 2 500 000 € auprès de 500 fournisseurs et prestataires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les retombées indirectes induites sont estimées entre 11 et 14,5 M€ (coefficient de 1,5 à 2 sur le budget du festival).

## **3° - Le programme d'actions pour la Biennale de 2020**

La 19<sup>ème</sup> édition de la Biennale de la Danse se déroulera du 10 au 27 septembre 2020.

La Biennale 2020 mettra à l'honneur la vitalité de la création africaine, en lien étroit avec l'Institut français (labellisé Saison Africa 2020) : une invitation à regarder et comprendre le monde d'un point de vue africain, avec des artistes tels que Qudus Onikeku, Serge Aimé Coulibaly, Grégory Maqoma, Kyle Abraham, Nacera Belaza, Robin Orlyn, mêlant aussi bien création avec leurs compagnies, qu'avec des danseurs lyonnais pré-professionnels ou amateurs. La 13<sup>ème</sup> édition du Défilé aura lieu le 13 septembre 2020 et sera l'un des temps forts de la saison Africa 2020 portée par le gouvernement et l'Institut français. Denis Mukwege, prix Nobel de la Paix 2018, "le chirurgien qui répare les femmes", en sera le grand parrain, accompagné d'une marraine d'exception, la danseuse et chorégraphe sénégalaise Germaine Acogny.

La Biennale présentera 24 créations ou 1<sup>ères</sup> françaises, portées par des chorégraphes internationalement reconnus ou émergents, issus de 20 pays différents : 1<sup>ères</sup> mondiales du *Lac des Cygnes* d'Angelin Preljocaj et du solo de Yoann Bourgeois, le grec Dimitris Papaioannou ou la cap-verdienne Marlene Monteiro Freitas accompagnée des comédiens du Kammerspiele de Munich, etc.

La plateforme européenne du Focus danse dédiée aux programmateurs français et internationaux, sera reconduite les 16 et 17 septembre, avec une invitation d'artistes africains.

Du 14 au 27 septembre, le site Fagor-Brandt sera investi par la Biennale afin d'y créer un nouvel espace d'art, d'échanges et de dialogues dédié à la jeunesse du 21<sup>ème</sup> siècle. Des artistes imagineront et réaliseront des projets artistiques avec et pour les jeunes parce qu'ils ont des besoins d'expression, des énergies, des imaginaires qu'il est indispensable de connaître et partager : performances, installations, ateliers de pratique, débats, expériences communes festives ou numériques, etc. Fagor sera un lieu qui favorisera les interactions constantes entre artistes de nationalités différentes, publics diversifiés, amateurs éclairés ou débutants, étudiants de toutes les disciplines, professionnels, curieux, etc.

**4° - Budget prévisionnel de la manifestation**

Dépenses	Prévisionnel 2020 (en € HT)	Produits	Prévisionnel 2020 (en € HT)
charges artistiques « spectacles »	1 565 920	subvention Métropole (fonctionnement)	2 421 064
minorations de billetterie	317 000	subvention sécurité du Défilé (montant plafond)	100 000
amateurs dans espace public	1 113 914	subvention État - DRAC / CGET	313 200
technique	488 693	subvention Région Auvergne- Rhône-Alpes	799 000
développement et accueil des publics	508 278	subvention Focus : Office national de diffusion artistique / Institut Français	50 000
promotion du projet	1 083 005	visibilité et achat de prestation com Métropole	46 900
fonctions support	1 174 940	mécénat et partenariats privés	1 524 742
mécénat et partenariats privés	440 428	recettes propres commerciales	14 500
amortissements équipements	50 000	produits financiers et exceptionnels	58 756
		billetterie	928 500
		autres recettes propres artistiques (apports des lieux)	154 000
		autres recettes artistiques (Saison Africa, DGCA, centre commercial Part-Dieu)	331 516
<b>Total</b>	<b>6 742 178</b>	<b>Total</b>	<b>6 742 178</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 421 064 € au profit de l'association dite "La Biennale de Lyon" dans le cadre de l'organisation de la Biennale de la danse pour l'année 2020 ainsi qu'une subvention de 100 000 € maximum pour la prise en charge du surcoût de sécurité du Défilé. Ces montants correspondent à ceux qui avaient été attribués en 2018.

**III - Biennale Musiques en scène / Biennale des Musiques Exploratoires**

Par délibération du Conseil n° 2019-3601 du 8 juillet 2019 la Métropole a attribué une subvention de 15 000 € au profit de l'association Générateur de Ressources et d'Activités Musicales Exploratoires (GRAME) dans le cadre de la préparation de la Biennale Musiques en scène 2020.

Le GRAME construit et développe depuis 1982 un projet artistique, scientifique et culturel unissant création, recherche et innovation technologique. GRAME est aujourd'hui l'un des 8 centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisés par le Ministère de la Culture en 1997. Sa mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts-sciences. Lieu d'accueil et de résidence, GRAME développe également des actions de formation, de médiation et des ateliers de pratiques artistiques.

Créée en 1992 et transformée en biennale à partir de 2002, la Biennale Musiques en Scène est devenue l'une des principales manifestations de la création musicale en France et en Europe. Se voulant inclusive et festive, elle vise à faire découvrir aux publics métropolitains des spectacles, concerts et installations

innovantes, déroutantes et séduisantes. Grâce aux parcours pédagogiques et actions de transmission, la Biennale poursuit des objectifs de sensibilisation des publics.

En 2018, le festival a programmé 33 concerts / spectacles dont la moitié était des créations et 35 rencontres (conférences, ateliers, projections). Ces propositions ont généré près de 20 000 entrées.

La nouvelle direction du GRAME nommée en 2018 a engagé l'évolution du projet culturel et artistique de l'institution. Dans ce cadre, la Biennale a été rebaptisée à compter de cette 10<sup>ème</sup> édition, "Biennale des musiques exploratoires (BiME)". Programmée du 13 mars au 4 avril 2020, elle emprunte son titre à Jean-Luc Godard, "Deux ou trois choses que je sais d'elle". La durée de cette édition est prolongée, suite au nouveau partenariat avec les Subsistances qui proposent d'accueillir le week-end de clôture. À l'initiative des co-directeurs, Sebastian Rivas et Anouck Avisse, la Biennale 2020 est éditorialisée par un artiste issu d'une autre discipline artistique, mais qui entretient néanmoins une étroite relation avec la musique. C'est l'auteur Yannick Haenel, Prix Médicis pour *Tiens ferme ta couronne* et auteur du livret d'une des pièces fortes de la Biennale, *Papillon Noir*, qui inaugurera ce nouveau concept. Par ailleurs, l'édition 2020 s'appuie sur la programmation de femmes compositrices avec une co-commande d'oeuvre musicale pour orchestre avec l'Auditorium - Orchestre National de Lyon passée à Lara Morciano. La violoniste Alexandra Greffin-Klein proposera un récital autour des œuvres de 11 compositrices et avec 4 créations.

La Biennale poursuit ses partenariats habituels tout en investissant également de nouveaux espaces. Ainsi, le festival se déroulera dans une dizaine de lieux de la Métropole et de la région : l'Auditorium, le Théâtre de la Renaissance à Oullins, le Théâtre de la Croix-Rousse, les Subsistances, le Sucre, le Périscope, le conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD), la maison des arts plastiques et visuels Rhône-alpes-Auvergne (MAPRAA), le Lux Scène Nationale à Valence, la Bourse du travail à Saint Etienne. Des ateliers pédagogiques et masterclass seront également proposés à l'école de musique de Vénissieux, à la maison des jeunes et de la culture (MJC) d'Oullins, au centre chorégraphique national (CCN) de Rillieux la Pape et au musée Lugdunum.

La diversité des formes présentées vise la rencontre et la fidélisation de nouveaux publics. Ainsi, la Biennale souhaite investir le Sucre à Lyon pour la création d'un "Liquid Room" de l'ensemble bruxellois Ictus performé sur 3 scènes avec bar ouvert et circulation libre du public. Par ailleurs, *Démocratie* d'Arthur Rimbaud sera jouée, sous forme performative de 8 mn 30, par une grosse caisse solo et 8 musiciens munis d'instruments originaux sur l'Esplanade du Théâtre de la Renaissance à Oullins. La Biennale s'installera aussi dans un espace inédit au cours de 2 week-ends - La Bulle - successivement sur le parvis de l'Auditorium en ouverture du 13 au 15 mars et dans la cour des Subsistances en clôture du festival les 3 et 4 avril 2020. La bulle, structure itinérante, accueillera des petites formes musicales, performatives et chorégraphiques présentées par des artistes confirmés mais aussi par des étudiants du CNSMD de Lyon ou encore de l'école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) et de l'école nationale des beaux-arts (ENSBA).

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions, la Métropole a annualisé son soutien au fonctionnement de la Biennale. Pour l'année 2019, l'association a perçu une subvention de 15 000 €.

Le budget prévisionnel de l'édition 2020 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
coproduction et achats de spectacles	151 100	ressources propres	117 517
fournitures, locations	67 900	DRAC	267 709
frais de déplacements, hébergement et repas	77 552	Ville de Lyon	82 000
droits d'auteur	16 327	Région Auvergne Rhône-Alpes	41 000
communication, relations presse, pub	58 000	Métropole de Lyon	15 000
charges de personnel	260 828	mécénat	61 481
		aides des sociétés civiles	47 000
<b>Total</b>	<b>631 707</b>	<b>Total</b>	<b>631 707</b>



Le paiement de la subvention interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération après réception d'un appel de fonds. La Métropole se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention versée si l'évènement ne devait pas avoir lieu.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association GRAME pour l'organisation de la Biennale des Musiques Exploratoires pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution pour l'année 2020 des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2020 du festival des Nuits de Fourvière,
- 2 421 064 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale de la danse 2020,
- 15 000 € au profit de l'association GRAME dans le cadre de la Biennale des Musiques Exploratoires 2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant plafonné de 100 000 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour la sécurité du Défilé de la biennale de la danse,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et la régie Les Nuits de Fourvière et l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite « la Biennale de Lyon » définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 5 814 220 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**